L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 1er DECEMBRE 1889.

Trois grandes améliorations à la Nouvelle-Orléans.

La Nouvelle-Orléans se plaint, beaucoup, et non sans raison, des négligences dont elle a été l'objet, de la part du gouvernement fédéral, depuis nombre d'années. Cependant, tous les torts ne sont pas du côté de l'administration de Washington; il y a eu aussi un peu de notre faute. Au milieu des déchirements dont nous fûmes victimes, nous n'avons pas su réclamer assez souvent, protester assez hautement, revenir à la charge assez constamment. Les républicains, détenteurs du pouvoir, ne nous portaient pas dans leurs cœurs; leurs préférences étaient ailleurs. Il nous fallait, pour en venir à bout, pour leur forcer la main, insister davantage, ne pas laisser tant d'intermittences entre nos demandes et nos réclamations, et c'est là, malheureusement, un peu trop notre habitude. Nous avons beaucoup d'entrain, d'élan, à certains moments donnés, quand les excès d'injustice et les passe-droit trop flagrants arrivent à nous exaspérer; puis, nous retombons dans notre ancienne apathie, jusqu'à ce que d'autres froissements, par trop brutaux, viennent nous réveiller. C'est ainsi que rien ou presque rien ne s'est fait, jusqu'à présent, en notre faveur, et que nous avons tant de peine à nous faire rendre justice.

Par bonheur, des temps meilleurs sont venus pour nous. Depuis cinq ou six ans, on affecte beaucoup moins de nous tourner le dos; les regards se dirigent de notre côté; on veut bien s'occuper de la Nouvelle-Orléans. C'est à nous de tirer parti de l'occasion, de ne pas la laisser échapper. D'autres trouveraient moyen de bénéficier de notre faute et de détourner, à notre détriment et à leur profit, les largesses, les attentions du gouvernement.

Coup sur coup, il nous arrive trois bonnes fortunes presque inespérées. La Commission chargée de choisir un emplacement pour un chantier de marine, a prononcé en notre faveur. Il ne faut pas croire que nous devions ce résultat à nos mérites. C'est notre situation exceptionnelle qui a forcé la main aux délégués du gouvernement; ce sont, surtout, les manifestations des trente-trois ou trente-quatre villes dispersées, çà et là, dans la Vallée du Mississippi et qui étaient, spécialement, intéressées à notre succès. Alger va devenir un centre pour une des plus grandes industries qui existent—celle des constructions maritimes. Le gouvernement, après l'avoir négligée longtemps et d'une façon coupable, cherche à réparer sa faute; il a la bonne intention de relever notre marine, et nous devons avouer, tout haut, que le secrétaire Tracy, si républicain qu'il soit, est le digne successeur de M. Whitney, qu'il marche brillamment sur ses traces. Il est donc plus que probable qu'il fera grandement et royalement les choses. C'est à nous de l'y aider, de lutter, avec lui, de bonne volonté, de générosité. Personne, assurément, n'aura l'idée de prétendre, qu'en pareille occurence, l'argent serait mal placé, ne rapporterait pas de gros intérêts.

Ce n'est pas tout: à un chantier de marine est, généralement, annexé une école de marine, ou, plutôt, un vaisseau-école. Les deux institutions ont des rapports intimes et se servent, en quelque sorte, de corollaires l'une à l'autre. L'affaire est en bon train à Washington; elle y a été lancée par l'hon. M. Dudley Coleman, représentant, au Congrès, du deuxième district de la Louisiane. Il a demandé, nettement, l'établissement d'un navire-école à la Nouvelle-Orléans. Il n'y en a eu, jusqu'à présent, que deux: l'un à New York, l'autre à Philadelphie. Avec les accroissements que prend, tous les jours, la marine de l'Union—accroissements qui en exigent de correspondants dans le personnel des officiers, un troisième devient une nécessité. Nous ne pensons pas que le Congrès puisse opposer la moindre objection à la proposition de M. Coleman.

On sait sur quel pied sont, généralement, établies ces institutions. C'est le gouvernement général qui fournit le navire; c'est la ville où il est placé qui fait les frais d'entretien. Il en est ainsi dans les deux villes que nous venons de citer; la Nouvelle-Orléans ne peut se soustraire à cette règle. Il est vrai que le fardeau n'est pas considérable, et New-York, Philadelphie, trouvent, en avantages, dans la possession de ce navire-école, le double, le triple des dépenses qu'il leur coûte. Nous deviendrons, par là même, un centre, où viennent se former les marins de l'Etat et du commerce. C'est une nouvelle et brillante carrière qui s'ouvre devant la jeunesse louisianaise, qui s'y est, jadis, distinguée. Qu'on songe aux résultats d'un pareil établissement. C'est ici que viennent se réparer, se ravitailler, les navires; c'est ici que se composent les équipages, que se font les recrutements et les réengagements. Cela crée, dans le port, un mouvement qui y est aujourd'hui inconnu, mais qui y a existé. Qui ne se rappelle l'animation qui régnait sur nos levées et dans les rues qui venaient y aboutir, jadis - il y a de cela une trentaine d'années. Les matelots, les marins de l'Etat, les officiers, les équipages, faisaient vivre, largement, une grande partie de la Cité du Croissant, qui nageait alors dans l'abondance. C'est cet heureux temps que nous sommes sur le point de voir renaître.

Enfin, il s'agit, à l'heure qu'il est, de jeter un pont sur le Mississippi—quelques-uns disent au-dessus de la ville, la plupart au-dessous. Une Commission a été nommée par le gouvernement, pour venir étudier la question sur les lieux; elle est composée des meilleurs ingénieurs des Etats-Unis; elle siège, en ce moment même, parmi nous. Nous ignorons quelle sera sa décision. Il s'agit d'intérêts graves à sauvegarder: il ne faut pas entraver la marche des navires; il est nécessaire, qu'en tous temps, pendant les grandes comme pendant les basses eaux, le passage reste libre, pour les bâtiments de l'Etat aussi bien que pour ceux du commerce. Ce sont là des considérations qui méritent d'attirer l'attention des hommes du métier, qui ont des devoirs à remplir, tout à la fois, envers le gouvernement et envers les Compagnies de transport. Le général Comstock est un des meilleurs ingénieurs qui existent; il est réputé le premier des Etats-Unis. C'est un homme aux idées éclairées et progressives. Il n'a à subir aucune influence politique ou autre. Lui et ses collègues ne peuvent prendre qu'une bonne décision. Nous avons pleine confiance dans leurs lumières.

Suivant l'avis d'hommes compétents, il vaudrait mieux que le pont fût placé au-dessous d'Alger. Il ferait alors double emploi et aurait un double avantage; non seulement il entraverait moins la marche des navires, mais il pourrait servir de ligne de fortifications pour le chantier de marine et pour notre port, en cas d'attaque du dehors. C'est, du reste, une question à débattre entre marins et ingénieurs de marine et de fortifications.

On le voit—et c'est là, au point de vue de notre avenir commercial, et au point de vue maritime, trois améliorations considérables, de nature à transformer complètement notre ville. C'est à nous d'aider, de tout notre pouvoir, à leur exécution, et d'en assurer, ensuite, le maintien et la prospérité. La fortune vient, spontanément, à nous; ne la laissons pas s'envoler.

P. S.—Nous venons de lire, attentivement, compte-rendu de la discussion qui s'est engagée sur ce sujet, dans la séance de vendredi, au bureau des ingénieurs des Etats-Unis, devant la Commission d'études. Il ne s'y est rien dit de nature à infirmer les idées que nous avons émises. Nous nous bornons à renvoyer nos lecteurs à l'extrait, aussi fidèle que possible, du rapport de l'ingénieur Clarke. On verra qu'il est en faveur de la construction du pont au-dessous de la ville, derrière les Casernes.

Extrait du rapport de l'ingénieur Clarke sur la construction d'un pont sur le Mississippi, à la Nouvelle-Orléans.

En vertu du bill du Sénat autorisant la "New-York and New Orleans and Terminal Railway and Bridge Co." à construire un pont sur le Mississippi, à la Nouvelle-Orléans, M. Clarke, ingénieur consultant de cette compagnie, a lu, avant-hier, vendredi, devant l'assemblée présidée par le général Comstock, le document suivant, qui donne une idée claire du projet de pont qui s'élèverait au-dessous de la Nouvelle-Orléans.

"La longueur du pont projeté serait de 2,840 pieds; on peut l'étendre encore de chaque côté, à l'aide de petites arches ou piles. Il aurait une double ouverture sur pivots, au centre, chaque bras étant de 224 pieds de long. Le tout ouvert laisserait à vide un passage de 464 pieds, c'est à dire le tiers de la largeur du fleuve.

"Voici d'après quelles considérations j'ai tracé ce plan.

"A l'endroit choisi pour y jeter le pont, la presque totalité des navires qui ont passé, durant l'année finissant le 30 juin, 1889, étaient des navires à vapeur ou traînés par des remorqueurs à vapeur. Pendant la même année, il est arrivé, du Golfe, 848 steamships—ce qui fait, en tout, 1696 passages. Il y a eu aussi 768 passages de steamers, faisant le cabotage sur la côte, et 320 passages de voiliers. Total des passages, 2,600.

"Il faut ajouter à ce chiffre un nombre considérable de bateaux de pêche, petits et grands qui montent et descendent le fleuve tous les jours. La plupart de ces bateaux sont reliés par nombre de sept ou huit et sont touées par des remorqueurs. Pour le passage de ces petits navires ou longres, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir la grande arche centrale. La Compagnie pourrait avoir un remorqueur, à elle appartenant, ce qui les ferait passer tous, en files de six, sept, huit, en amont et en aval, comme cela se pratique, maintenant.

"On vient de construire un pont à New London, Connecticut, au-dessous du chantier de marine des Etats-Unis. Il a également deux ouvertures de 224 pieds, chacune.

"Un pareil pont tournant peut suffire ici. En cas qu'un des deux pivots ne fonctionnerait pas bien, et provoquerait des retards, on peut y obvier, en faisant mouvoir chacun d'eux au moyen de machines différentes. L'un ne marchant pas bien, l'autre continuerait à fonctionner, et livrerait toujours un passage libre de 224 pieds, au lieu de 464.

"Je laisse aux pilotes, qui sont compétents en la matière le soin de décider si les steamers et remorqueurs peuvent effectuer le passage, sans danger ni délai, dans de semblables conditions. Je me borne à ajouter qu'une ouverture de 464 pieds est plus large que le chenal qui existe à certains points, entre les jetées; plus large que le chenal de certains ports importants des Etats-Unis.

"Chacune des piles serait éclairée par une sorte de phare et, sur les deux piles, à 500 pieds de distance l'un de l'autre seraient placés des sifflets à vapeur, dont le bruit indiquerait aux pilotes leur position exacte, même pendant les plus épais brouillards. De chaque côté des deux piles servant de pivots, seraient placés des espèces de radeaux mouvants pour recevoir, ou détourner les navires qui iraient se heurter contre elles et amortir le choc. Ces radeaux joueraient le même rôle que ceux qui sont destinés à recevoir les ferry-boats.

"Chaque pile serait munie d'une machine indépendante, pouvant faire la manœuvre en deux minutes et demie ou trois minutes. Cette manœuvre peut se faire par tous les temps, comme cela a été démontré, au port de New London, qui a les mêmes ouvertures et des machines de même puissance. Toute cette construction est facile et n'offre aucun obstacle.

"Les deux bras de l'arche seraient légèrement arqués, de façon qu'une fois réunis, ils puissent céder légèrement sous des trains très lourds et se trouver à niveau de la hauteur des piles.

"Ces piles seraient enfoncées à la profondeur nécessaire pour être d'une solidité à toute épreuve. Au pont de la rivière Hawkesbury, en Australie, à la construction duquel j'ai travaillé, la pile la plus profonde a été de 175 pieds au-dessous du niveau des basses eaux. Les couches de terres qui forment le lit de cette rivière, sont de la même nature que sous le Mississippi.

"Le pont peut être construit en deux ans et demi.

"J'ajouterai qu'il pourrait servir d'excellente défense auxiliaire au port et au chantier de marine des Etats-Unis, en admettant qu'on l'établisse à Alger.

"Rien ne serait plus facile que de placer, en travers du fleuve, et d'attacher aux piles, un lourd radeau qui arrêterait les navires ennemis. Il serait également aisé d'établir des batteries d'artillerie à chaque extrémité du pont."

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 30 novembre:

Le très beau temps continue; aussi, l'industrie sucrière fonctionnant bien, sous peu de jours nos usines auront complété leur travail. La "roulaison" n'aura pas été longue; et quand on se demande le pourquoi de cette courte durée, la réponse vient: qu'il faut l'attribuer, surtout, au fait que le *plant*, cette année, a été des plus défectueux. Nous en voyons, encore, qui ne semble être sorti de terre que depuis trois mois!

Mais, pourquoi le plant a-t-il manqué? et pourquoi l'échec a-t-il été son partage?—C'est ce que nous pourrions laisser à l'appréciation de chacun; toutefois, en présence du mécontentement de quelques propriétaires, disposés à croire que les récoltes incomplètes de cette année ont été la résultante non pas de causes naturelles, mais de l'absence de bonne culture de leurs économes, nous ne pouvons qu'être ébahis! Les économes ont fait de leur mieux; ils ont été et actifs et intelligents; et si le plant est resté très en arrière des souches; si sa poussée a été presque nulle, c'est tout bonnement parce qu'il a été atteint, dès le début, d'une sorte d'*anémie*—qu'on nous passe l'expression—nuisible à son développement. Les plantes, comme les hommes, ont leurs maladies; et, quand les premières subissent, dès leur sortie de terre,—et souvent même avant,—la funeste influence de ces maladies, elles restent rachitiques et ne produisent presque rien, absolument comme languit l'enfant frappé par une cause constitutionnelle s'opposant à sa croissance. Donc, ceux qui sont disposés à accuser les économes des déchets de cette année sont des niais—indignes des faveurs de la fortune, et doivent être rangés parmi ces grincheux, imbéciles et injustes, ayant d'eux-mêmes une opinion exagérée à laquelle ils n'ont, certes, aucun droit.

Mais, nous dira-t-on: quand les causes générales favorisent les récoltes, les économes n'hésitent pas à attribuer *tout* le succès à leur science. C'est vrai, assez souvent; toutefois, cette vanité, qui ne fait tort à personne, est d'autant plus pardonnable, que quand viennent les mauvaises années, envoyées par le bon Dieu, ces mêmes économes sont débités de tous les déboires, et qu'il arrive, parfois, qu'ils perdent leur emploi—ce qui est souverainement injuste.

En somme, ce sont des causes physiques qui échappent à notre compréhension qui font les bonnes ou les mauvaises récoltes.

—Mercredi dernier, est décédée, à la Nouvelle-Orléans, Mme Jules Lambert, née Oneida Guillemin, belle-sœur du docteur Lambert, et tante, par alliance, du docteur Huard. Mme Lambert, dont le mari était un avocat distingué, était la fille de M. Guillemin, ancien consul de France à la Nouvelle-Orléans. Elle naquit en notre paroisse, sur l'habitation *Gold Mine*, ci-devant la propriété de son oncle, l'hon. Félix Garcia, et y a passé une partie de sa jeunesse. C'était une femme distinguée sous tous les rapports, dont l'éducation chrétienne lui a permis de subir, avec résignation, les cruelles souffrances de la maladie, longue et douloureuse, qui a mis fin à son existence. Un nombreux cortège a suivi, jusqu'à leur dernière demeure, les restes mortels de cette excellente Louisianaise,—dont l'intelligence cultivée, les nobles qualités du cœur et la dignité personnelle, étaient, si justement, appréciées par l'élite de la société créole. A sa famille, nous adressons nos sincères compliments de condoléance.

—Mme Justin Laurent, née Polymnie Roussel, est morte, dimanche matin, à 6 heures, à sa résidence, sur la rive droite. Cette excellente femme, qui avait près de 61 ans, avait eu dix enfants, dont neuf garçons et une fille, aujourd'hui tous existants. Nos compliments de condoléance à sa famille.

VIN GALLEGOS.

Ce vin rouge de Californie, si bien connu et si populaire, [illegible] parfaitement pur, sera livré [illegible] au prix de 50 CENTS LE GALLON.

HENRY L. VILLERE, Marchand de vins et liqueurs, avec EDGAR DELERY. [illegible] Dauphine, coin [illegible].

FAITES VOTRE GLACE.

[illegible]

Glacé, crème à la glace, [illegible], avec nos appareils brevetés, faisant de 1 à 18 liv. de glace à la fois.—Appareil pour aliments chauds. Prix $10.00 à $135.

L. DUNAKIN & Cie, 136 W. 25th str. New York.

AMERICAN NATIONAL BANK

67 RUE DU CAMP.

[illegible]

PETITES ANNONCES.

La célèbre Cartomancienne est encore pour quelque temps à la Nouvelle-Orléans. Les personnes désirant connaître le Présent et le Futur peuvent la consulter rue de Chartres No 160 près St Pierre. 1er déc—1 f.

Mme E. HUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal. 1er sept—3m.

Mme JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 1?nov—dim?

ON DEMANDE.

10 habiles couturières pour faire de la lingerie de dessous. Gages, $6 par semaine garantis. No 27 rue de Chartres. 1er déc—1f

UNE apprentie pour le travail des cheveux chez Mme Jacob, 17 Baronne. 1er déc—1f

Mme Bellande, Bureau de Placement 46 Passage de la Bourse, demande des bonnes cuisinières et femmes de chambre. 1er déc—2f

IMMEDIATEMENT—Des [illegible] et des garnisseuses de jupes, chez LINDMAN, 18 rue Baronne, au plancher. 30nov—?f

A VENDRE.

GROCERIE ET BAR-ROOM, faisant de bonnes affaires. S'adresser aux bureaux de l'ABEILLE. 26 nov—1er déc

UNE propriété—Coin Galvez et Orange, comprenant 6 lots, 118x131, avec droits pour 18 places, maison double couverte en ardoises, [illegible] de provisions. Conditions faciles. S'adresser, 318 Ursulines, coin Villeré. 8 nov—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de A. A. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 27,377—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. A. Schumann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 27 nov—27—1 6 déc

Succession de A. A. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,377—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. J. Oberschmidt, associé liquidateur de l'ancienne raison commerciale de Oberschmidt & Schumann, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 23nov—23 27—1er déc

Succession de Robert J. Ker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,015—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William K. Ker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 23 nov—23 27—1 déc

Succession de Benj. S. Harrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,507—Division D.—Attendu que Leo S. Harrison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ben. S. Harrison, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 23 nov—23 27—1er déc

Successions de Magdalena Kirchmeyer et de Marcellus Eschmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,500—Division C.—Attendu que John Adam Eschmann a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Magdalena Kirchmeyer et de Marcellus Eschmann, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 28nov—28 27—1 déc

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S., transfèrera ses bureaux du No 119 rue Canal au No 167 de la même rue, PRES DAUPHINE, A partir du 1er octobre 1889. Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs. 25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES. No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal. Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouvert de 11 h. du matin à 4 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er novembre 1889. Liste de publications.

Barbezat Jean (ses héritiers)	Ellen Gerbe ou Gerbel (Madame)
Cayol Jacques	Hall Clara Palmyre, née Godwin
Courtade Marie	Hondet Lucien
de la Londe Charles	Lagarde François
Dupuy Félix	Levet Jean
Dédebant Sylvain	Lohnherr Joseph
Danet Eliade	Mongelle Germain
B Mary ou Mary	Montaut Gabriel
Fallais Pierre (docteur)	Michon Denis
Gaston Dumanoir ou de Nercas	Odier Adolphe
Garlie Claude François (famille de)	Oturquin Eloma et Napoléon Louis
Genebon Pierre	[illegible]
Gallice Victor	Sarrat Auguste
Georgel Charles Auguste	Viston Dominique

LETTRES.

Brugère Gustave	Gobet Jean
Bontemps Joseph	de Guipperville

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er novembre 1889. Le Consul, PAUL DEJARDIN.

DATE DE FONDATION, 1805.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company or New Orleans. Etablie en 1805. BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000.

J. TUYES, Président. A. SCHREIBER, Vice Président. JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques du feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS: [illegible]

Simon. LES PHOTOGRAPHIES [illegible] CABINETS, [illegible] RUE DU CANAL, [illegible]

[illegible] Company, [illegible] 17 novembre 1889.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie pour servir durant l'année suivante sera tenue au bureau de la compagnie le LUNDI 2 décembre 1889, entre 11 heures A. M. et 2 P. M. SCOTT [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but [illegible]

Nous certifions [illegible]

G. T. Beauregard, J. A. Early, Commissaires.

TIRAGE SEMESTRIEL, DANS L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 17 DECEMBRE 1889.

GROS LOT: $600,000.

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	20,000	40,000
5 Lots de	10,000	50,000
10 Lots de	5,000	50,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	600	120,000
500 Lots de	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de 800	80,000
100 Lots de 400	40,000

PRIX TERMINAUX:

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de 200	199,800
3,144 Lots se montant à	$2,159,600

On demande des agents partout.

[illegible]

IMPORTANT. Adressez M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne. [illegible] New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

RAPPELEZ-VOUS [illegible]

Mme J. DEJAN, GRAND MAGASIN DE MEUBLES,

Coin Dauphine et Quartier, NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Le stock de Mme Dejan comprend toute espèce de meubles, fabriqués avec le plus grand soin et dans le plus élégant. Il se compose de toutes les essences:

ACAJOU, BOIS DE ROSE, NOYER, ETC.,

Elle a aussi un grand et magnifique assortiment de

NATTES, RUGS, VOITURES POUR ENFANTS, ETC.

Invitation au public de venir examiner le stock et de s'informer des prix qui sont très modérés. 3 nov—1an.

L'ANCIENNE ET SURE MAISON TIENT TOUJOURS LE HAUT DU PAVÉ, AVEC LE PLUS VASTE STOCK Qui se soit jamais importé en ville.

En outre de notre immense stock de Meubles Français pour Chambres à coucher avec lits Victoria, d'Ameublements de Salons, Salles à Manger, Corridors, Bibliothèques; de Meubles de Bureaux et de Meubles de tous genres et de tous prix, jusqu'aux qualités les plus ordinaires, nous avons un très grande variété, pour Boudoirs et Chambres: Chiffonnières, Bureaux pour Dames, Piédestaux, Casiers à musique, Chevalets, Ecrans, Miroirs français et allemands, Articles en rotin et tous genres de Chaises dorées et recouvertes, Berceuses, Tables. Lits se pliant et Voitures d'enfants, une spécialité. Articles de tapissiers, en cuir et tous autres, Crin, Plumes et Coton. Il nous est impossible d'énumérer ici toutes nos marchandises. Nous pouvons, cependant, dire que nous avons un des stocks les plus variés que l'on puisse trouver et parmi lesquels un choix peut être fait; et quant aux prix, nous pouvons lutter avec n'importe quelle maison du Nord ou du Sud. Nous prions toutes les personnes de venir voir notre stock et de juger par elles-mêmes. En voyant on en sera convaincu.

Transactions d'affaires loyales, Prix honnêtes, Livraisons faites fidèlement.

B. J. MONTGOMERY & CO., 83 à 87 rue du Camp, Nouvelle-Orléans. 27 oct—1an—Dm

VISITEZ LES GRANDS MAGASINS —DE— M. LION & CO., 195, 197, 199 DECATUR, coin Ste-ANNE.

$200,000 de Vêtements confectionnés POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS, OFFERT A MOITIÉ DE LEUR VALEUR.

DEUX MILLE PAIRES DE PANTALONS POUR HOMMES A $2. Leur valeur est de $5 et $6 dollars chaque paire. Pardessus pour hommes et enfants, Pea Jacket, Costume d'enfant, Costume noir et fancy. VISITEZ! VISITEZ!! VOUS SEREZ TOUS CONTENTS. 13 déc—1an

NOUVELLES ET NOMBREUSES ATTRACTIONS —CHEZ— LEOPOLD LEVY.

Le Magasin de Tapis le Meilleur Marché de la Ville.

[illegible]

LEOPOLD LEVY, 137....Rue du Canal....137

METROPOLITAN BANK, DEPARTEMENT DES EPARGNES. 90....RUE DU CAMP....90. Capital $300,000 | Profits non divisés $40,000. FRED. PETERS, Président. FRANK RODER, Vice-Président. ED. CLAUSSEN, Caissier. [illegible]

ETABLIE EN 1782. **COMPAGNIE D'ASSURANCES PHENIX, DE LONDRES.** Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation. [illegible] BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849. **Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.** Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation. 67 ET 69 RUE DU CAMP. W. H. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. H. Bêe, Sec.

Changement de local! Changement de local!

ELKIN & CIE., VIENNENT DE TRANSFERER LEUR MAGASIN DU No 98 DE LA RUE DU CANAL **Aux Nos 42 et 44 de la rue de Chartres,** Une bâtisse élégante et très agréable, près de la rue de la Douane. TAPIS, MOQUETTE, BODY BRUSSEL, TAPIS DE BRUXELLES. Le tout ayant des bordures qui se marient avec. Stores, Flèches et Corniches. Nattes et articles de tapissier.

Jacob Lipman, Julius Meteye, W. H. Robinson. —AVEC—

A. M. Hill IMPORTATEUR DE **DIAMANTS.** ET NEGOCIANT EN **DIAMANTS ET BIJOUTERIE. No 115 rue du Canal.**

JE SAIS QUE VOUS N'AVEZ QU'A VOIR Les splendides joyaux que j'offre en fait de diamants, solitaires et bagues avec groupes de diamants, de boucles d'oreilles, d'épingles pour dentelles, de boutons pour chemises et cols, à $15, $20, $25, $35, $40, $50, $60, $75, $85, $100, $125, $150, $175, $200, $250, $300, $400, $500, $1,000, $2,000, $2,500, pour vous décider à acheter chez moi.

Initiales en diamants et montres ornées de diamants en grande variété. Opales fines, Rubis, Perles et Saphirs. PRIX MARQUES EN CHIFFRES ORDINAIRES. Diamants remontés dans tous les genres. Le plus gros diamant aux Etats-Unis exposé dans ma vitrine.

A. M. HILL, No 115 RUE DU CANAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE. Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis. Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées. Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - $3,239,091. Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - $1,427,290. [illegible] DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS: [illegible] CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 2 Lim. Ex...7:00 am	No 4 Fast Mail..7:00 am
No 8 Coast....9:00 am	No 6 Coast....3:40 pm
No 1 Fast Ex. 12:40 pm	No 2 Lim. Ex...3:15 pm
Mixed, No 73..8:10 pm	

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen....9:15 am
No 3 Chic. and N. O. Lim...7:20 am	No 4 St-Louis and Chic. Ex...5:00 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 53 California Express...7:00 pm	No 51 California Express...9:00 am
No 54 B. R. Local...10:25 am	No 55 B. R. Local...2:50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 11:00 am	No 2 Limited...2:35 pm
No 5 Fast line. 6:30 am	No 6 Fastline..7:15 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS. [illegible]

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE. San Antonio Ex. 7:45 am | San Antonio Ex. 7:25 am; California Ex. [illegible]

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD. [illegible]

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS COVINGTON. Le dimanche et le mercredi. Arrivée...7:30 pm | Départ...7:30 am. Tous les jours excepté le dimanche. Arrivée...5:45 pm | Départ...4:00 pm.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

DIMANCHE 1er DECEMBRE 1889.

Donaldsonville—WHISPER, à 7 A M.

LUNDI, 2 DECEMBRE 1889.

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Pointe Houmas—MARY E. COMEAUX à 11 A M
Bayou Lafourche—H J DICKEY, à 12 M
Bayou Lafourche—C. W. SENTELL, à 12 M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 P M
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M

MARDI, 3 DECEMBRE 1889.

Grand Lake—FARGOUD, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 M
Donaldsonville—WHISPER, à 12 M
Plaquemine—JESSE K. BELL, à 12 M

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI 30 NOVEMBRE 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship El Paso, Quick, New-York. Steamship (ang) Clara, Pellerino, Brême. Steamship (ang) Gwendoline, Harrison, Brême via Newport News. Steamship (ang) Magda, Thomas, Brême via Norfolk, Va. Steamship (ang) Calabria, Brême via Norfolk, Va. Steamship (ang) Ursula, Pearson, Liverpool via Norfolk, Va.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Clintonia, [illegible], Cardiff via les Barbades, sur lest. Steamship (ang) [illegible], Liverpool. Steamship (ang) Rosarian, McKillop, Montevideo, sur lest. Steamship (ang) Discovery, Ball, Liverpool. Steamship (ang) [illegible], Montevideo, sur lest. Steamship Hutchinson, Baker, Havane via Key West, St-Pétersbourg et Punta Gorda.

BATEAUX A VAPEUR.

Mabel Comeaux, Comeaux, Haut du fleuve. T P Leathers, Leath, Lakeport. Whisper, Dodd, Texas Plant. Jesse K Bell, Libano, Plaquemine. Paul Tulane, [illegible], Bayou Sara. Alvin, Keena, Bas du fleuve. Assumption, Wood, Thibodeaux. Alice, ——, Hope Villa. [illegible], ——, Springfield.

EXPORTATIONS.

BREME—par steamship Clara—4784 balles coton.
ROUEN, VIA NEWPORT NEWS—par steamship Gwendoline—1632 balles coton [illegible]
BREME, VIA NORFOLK, VIR.—par steamship Magda—5004 balles coton.
BREME, VIA NORFOLK, VIR.—par steamship Calabria—4867 balles coton [illegible] 2400 douves.
LIVERPOOL, VIA NORFOLK, VIR.—par steamship Ursula—5250 balles coton 2450 douves.

IMPORTATIONS. [Devant arriver]

HAVRE—par steamship [illegible] [illegible]
KINGSTON, JA—par steamship [illegible]—1000 barils oranges [illegible]

Arrivages de produits.

HAUT DU FLEUVE—par steamer Mabel Comeaux—36 boucauts sucre 475 barils sucre 420 barils mélasse et fret assorti.
LAKEPORT—par steamer T P Leathers—2037 balles coton 580 sacs farine graine coton et fret assorti.
TEXAS PLANT—par steamer Whisper—276 boucauts sucre 518 barils sucre 1072 barils mélasse et fret assorti.
PLAQUEMINE—par steamer Jesse K Bell—296 boucauts sucre 1093 barils sucre 563 barils mélasse 425 sacs riz brut et fret assorti.
BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—819 balles coton 1174 sacs graine coton 217 boucauts sucre 1592 barils sucre 855 barils mélasse et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—[illegible] boucauts sucre 978 barils sucre 166 barils mélasse [illegible] sacs riz brut et fret assorti.
THIBODEAUX—par steamer Assumption—319 boucauts sucre 1296 barils sucre 861 barils mélasse et fret assorti.
HOPE VILLA—par steamer Alice—45 balles coton et fret assorti.
SPRINGFIELD—par goëlette [illegible]—77 balles coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—124 barils sucre 616 sacs riz brut et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—[illegible] balles coton 17 wagons graine coton [illegible] sacs farine graine coton 270 sacs tourteaux 42 boucauts sucre 424 barils sucre 246 barils mélasse et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—[illegible] balles coton 279 blocs coton 64 wagons graine coton 443 boucauts sucre 1256 barils sucre [illegible] barils mélasse 670 sacs riz brut 9 wagons graine coton 704 barils vin 5 demi-barils vin 15 caisses vin et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—[illegible] balles coton 7 wagons graine coton 2600 sacs farine graine coton 57 barils sirop et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—614 balles coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—[illegible] balles coton et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—670 balles coton et fret assorti.

Par le Télégraphe. New York, 30 novembre 1889. A. A. Moulton et Co. Le steamship New Orleans, capitaine E. R. Caswell, est arrivé cette après-midi.

Mme E. HUREAU, MODISTE FASHIONABLE, No 196 RUE DU CANAL. STYLE PARISIEN. [illegible] 1er sept—3m—Dim.

WHITNEY NATIONAL BANK. Voutes de Sûreté pour dépôts achevées. Boîtes et coffres à louer. 21 nov—1an.

AMUSEMENTS.

Académie de Musique de Bidwell. Semaine commençant dimanche, 1er décembre. L'artiste de talent, **CORA VAN TASSEL,** Secondée par une bonne Compagnie Dramatique, présentera la comédie en 3 actes, **THE LITTLE SINNER!** Dimanche, 8 décembre—M. Frederick Warde, dans sa nouvelle pièce romantique, The Mountebank. 26 nov—

THEATRE ST-CHARLES. J. M. Gilbert......Locataire et Directeur. Dimanche, 1er Déc.—Une Semaine. La charmante petite Comédienne **HETTIE BERNARD-CHASE!** Dans sa comédie musicale **THE LITTLE COQUETTE!** Matinées: Mercredi et Samedi. Dimanche, 8 déc.—Le grand succès du Madison Square Theatre MAY BLOSSOM. 28 nov—

THEATRE DE L'OPERA. [illegible]......Administrateur gérant. A la Matinée des Dames, Samedi à midi, MIGNON. Entrée générale, 50 c.; Places réservées, 75 c. Samedi soir, 30 Nov., à 7 h. 30. 12me soirée fashionable de souscription, RIGOLETTO. [illegible] A la matinée populaire de dimanche, FAUST. 28nov—2f

GRAND OPERA HOUSE! RUE DU CANAL. —CE SOIR— Matinées Mercredi et Samedi. Matinée Spéciale Jeudi (Jour d'Action de Grâces). **THOMPSON OPERA COMPANY** Dans une magnifique production du récent succès d'opéra comique **SAID PASHA.** Dimanche, 1er décembre—J. M. Hill's Union Square Theatre Company, avec ses accessoires et les costumes appropriés, dans "A Possible Case." 28 nov—

Grand Evénement Musical de Gala. Salle de l'Artillerie Washington. Dimanche et Lundi, 2 ET 3 DEC. Deux Soirées et 2 Matinées. DIMANCHE, Matinée à 2 P. M. LUNDI, Matinée à midi. CHAQUE SOIR, à 8 heures. Au Profit du Fonds de Construction —DU— Bataillon d'Artillerie Washington.

GILMORE!

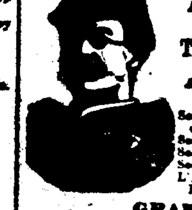

Le célèbre ANNIVERSAIRE —DE LA— Troupe combinée —DU— Jubilée Gilmore, —Comprenant— Son Orchestre renommé; Ses célèbres Solistes; Ses célèbres Chanteurs; Ses Enclumes d'acier; L'Artillerie électrique; Etc.

GRAND FESTIVAL MUSICAL, Dirigé en personne par M. P. S. GILMORE, le chef d'orchestre le plus célèbre du monde, et le plus populaire et le plus acclamé. Dans la célébration du 20me anniversaire du grand **Boston Peace Jubilee** Avec les artistes lyriques suivants: Mlle DE VERE, Soprano. Mme STONE-BARTON, Soprano. Mme JENNIE DICKERSON, Contralto. M. CAMPANINI, Ténor. M. E. DUZENSI, Ténor. M. BOLOGNA, Baryton. MYRON W. WHITNEY, Basse. CHAS. E. PRATT, Pianiste.

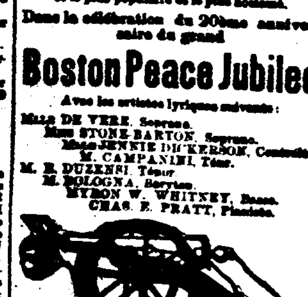

AVIS SPECIAL.—La vente des billets commencera Lundi (demain) 2 décembre (à 10 heures et demie du matin) au magasin de Grunewald & Cie, 127 rue du Canal. PRIX—Matinée, 75 cts. Concert du soir, $1; Sièges réservés, 50 cts extra. Changement de Programme à chaque Concert. 1er déc—1f

GRAND CONCERT —Suivi d'un— **BAL,** —Donné par— **L'ORPHEON FRANÇAIS** A la Salle Grunewald, —Le mercredi, 18 décembre 1889.— PRIX DU BILLET, - UN DOLLAR. Pour les invitations de dames s'adresser aux membres de la Société. Déc—1 8 15 17 18

ROBINSONS [illegible] Semaine commençant jeudi, 28 novembre—Chas P. Blatt, l'attrapeur de boulet de canon phénoménal, attrapant avec ses mains un boulet de canon pesant 30 livres, tiré d'un canon énorme. Toutes les autres curiosités retenues. Théâtre au rez de chaussée, Lyceum Novelty Co. Jeudi, 5 décembre, [illegible]. 28 nov—

PIANOS —DE— PLEYEL —CHEZ— Louis Grunewald Co., Limited, 18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

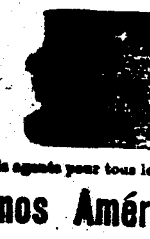

Seuls agents pour tous les meilleurs **Pianos Américains.** Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer, Mehling et Pease, Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications. S'adresser au magasin de musique de LOUIS GRUNEWALD CO., LIMITED, NOUVELLE-ORLEANS. 1er [illegible]—1an

LE FRANCO-LOUISIANAIS, JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI. Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis. Abonnement: $2 50 par an. Fondateur-Éditeur: LE CLUB DE LA [illegible] FRANÇAISE. Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Epiceries de choix, Vins, Liqueurs, etc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 4 décembre 1889 à 11 heures A. M., il sera vendu, coin Dorgenois et St-Philippe, le contenu du dit local, comprenant 150 lots d'épiceries fraîches choisies, vins, liqueurs, comptoirs et objets trop longs à énumérer. Le tout devant être offert d'abord en bloc avec privilège du bail du dit local. Une copie du bail sera lue au moment de la vente. S'il n'est pas vendu en bloc, il sera vendu en lots au gré des acquéreurs. Conditions—Comptant. 1er déc—

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Oliver Beirne.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.—No 26,149.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, juge Albert Voorhies, daté 18 novembre 1889, je procéderai à la vente le LUNDI, 2 décembre 1889, à 11 heures A. M. sur les lieux avenue Washington, entre Camp et Chestnut, connue comme la

Résidence Burnside,

La propriété ci-après décrite, à savoir: —UN LOT DE—

Meubles de maison et effets,

Comprenant: Magnifique salon, Lit, Meubles de salle à manger et de vestibule, Draperies, Ornements, Cristaux, Plaqué, Faïence, Literie, Tapis, Etagères à vin, etc.,

Aussi—La plus belle galerie de Peintures dans le Sud, contenant des modèles des artistes illustres.

On peut obtenir des catalogues en s'adressant à l'encanteur.

Le tout étant de qualité supérieure et en parfait ordre, d'après un inventaire enliassé.

Les cartes d'entrée pour examiner les objets vendredi et samedi précédant le jour de la vente peuvent être obtenues de l'encanteur. Conditions—Comptant. 19nov—19 12 17 18 19 20 21 24 27 30—déc1 2

PAR S. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de l'épicerie de détail coin des rues Bienville et Franklin—Bail, achalandage etc., etc.

Dans l'affaire de la succession de A. H. Wiseck, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 28,516.

PAR S. ONORATO, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—MERCREDI, 4 décembre 1889, à 11 heures A. M., au local coin des rues Bienville et Franklin, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 29 novembre 1889, il sera vendu, la propriété ci-après décrite, à savoir— Le contenu du dit local, consistant en épiceries, vins, liqueurs, comptoirs, installations, etc., etc. Aussi le terme du bail non-expiré, à partir du jour de vente jusqu'au 31 mai 1890, à raison de trente ($30) dollars par mois, ensemble avec la clientèle de la maison. L'enchérisseur doit être acceptable au propriétaire de l'immeuble et donner une sécurité pour le paiement du loyer.

La propriété ne doit servir que pour une épicerie. Le propriétaire de la bâtisse se réserve le droit de récuser tout enchérisseur qui ne lui conviendra pas. L'acquéreur payera comptant sur les lieux le montant de son enchère, qui sera une prime en sus du loyer de $30 par mois qu'il assume.

Le fonds sera vendu en détail et en lots à la convenance des acquéreurs à la plus élevée et dernière enchère et au comptant. 30 nov—4 déc

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Groceries. Groceries.

Succession de August Hesse. No 28,511—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—LUNDI, 2 décembre 1889, à 10:30 heures A. M., au coin Bienville et Marais, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 novembre 1889, rendu dans la succession ci-dessus intitulée— Stock de Groceries, etc., d'après inventaire enregistré. Conditions—Comptant avant livraison. 30 nov—2 déc.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DE VALEUR Dans le Sixième District. Un joli cottage double Coin des rues Jersey et Belleastle, Avec deux lots de terre. Un cottage à double corps de logis Contigu à la propriété ci-dessus, Nos 745 et 747 rue Jersey. Un cottage simple recouvert en ardoises No 743 rue Jersey. Adjacent au cottage ci-dessus. Succession de Mme Susanna Attenhofer, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, par ordre de, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 30 octobre 1889, pour compte de la succession de Susanna Attenhofer, décédée, Dossier 27,390, il sera vendu à l'encan:

Coin des rues Jersey et Belleastle, quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, [illegible], Laurel, Dufossat et Belleastle, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Jersey et Belleastle, toutes entre lignes parallèles d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent ce qui suit: Sur les lots Nos 1 et 2, il y a un Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises, ayant 3 chambres, citerne et hangar de chaque côté.

Sur le Lot No 3 il y a un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises Nos 745 et 747 rue Jersey, ayant 2 chambres, citerne, etc de chaque côté.

Sur le Lot No 4 il y a un cottage simple recouvert en ardoises, avec 2 chambres, cuisine, 2 citernes, hangars, etc., etc., et connu comme le No 743 rue Jersey.

Termes et conditions.—Un tiers au plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 p 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, et aussi toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux, toutes les taxes de 1889 doivent être payées par la succession.

Actes de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs. 3 nov—3,10,17 24—déc 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bouilloires, Machines, Pompes, Etc., —DANS L'AFFAIRE DE— H. Lochner, Jr., vs. Ses Créanciers. VENTE DE SYNDIC. A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, 2 décembre 1889, à 10 1/2 heures A. M., au local No 147 rue South Peters, près de la rue Girod, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 30 novembre 1889, Dossier No 29,016 dans l'affaire de H. Lochner, Jr., vs. ses Créanciers, il sera vendu à l'encan: Une bouilloire, machines, pompes et divers, d'après un inventaire enregistré à la dite cour, dont on peut voir une copie au bureau de l'encanteur. Termes—Comptant avant livraison. 29nov—23 24 29 jusqu'à date.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7me jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Angèle Candide Avinone, femme de Michael Hoefner, No 27,787, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J, pour le demandeur, Félix J. Puig, [illegible] ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts [illegible] en faveur du demandeur, et pour les raisons [illegible] données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avinone la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michael Hoefner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889. Jugement signé le 15 octobre 1889. (Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

20 oct— EUGENE J. LAVEDAN, [illegible] Greffier.

FEUILL[illegible]

No 16.

UN MYS[illegible]

PAR HENRY [illegible]

XXV

(Suite.)